



**Enregistrement de
déplacés internes
haïtiens à Port-au-Prince.**



La mission du HCR

Les Nations Unies ont donné pour mandat au HCR de conduire et de coordonner l'action internationale pour la protection des réfugiés à travers le monde et la recherche de solutions à leurs problèmes.

La mission première du HCR est de chercher à garantir les droits et le bien-être des réfugiés. Dans la poursuite de cet objectif, il s'efforce de s'assurer que chacun puisse bénéficier du droit d'asile dans un autre pays et retourner de son plein gré dans son pays d'origine. De plus, le HCR recherche des solutions durables aux problèmes des réfugiés en les aidant à rentrer chez eux ou à s'installer dans un autre pays.

Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire et l'Assemblée générale des Nations Unies ont également autorisé l'intervention du HCR en faveur d'autres groupes. Ces groupes incluent les anciens réfugiés

de retour au pays, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les apatrides ou les personnes dont la nationalité est controversée.

Le HCR s'efforce de prévenir les déplacements forcés de populations en encourageant les États et autres institutions à créer les conditions propices à la protection des droits de l'homme et au règlement pacifique des différends. Dans toutes ses activités, le HCR apporte une attention particulière aux besoins des enfants et cherche à promouvoir les mêmes droits pour les femmes et les filles.

Le HCR collabore avec les gouvernements et les organisations régionales, internationales et non gouvernementales. Un des principes essentiels de l'action du HCR est celui de la participation des réfugiés, ainsi que d'autres personnes bénéficiant de ses activités, aux décisions qui ont une incidence sur leur vie. ■

Quelques données

- Personnes relevant de la compétence du HCR : **35 440 130**
- Budget total du HCR en 2013 (dollars E.-U.) : **3 924 238 736**
- Pays où le HCR est présent : **126**
- Lieux où le HCR est présent : **442**
- Personnes employées par le HCR (personnel régulier) : **6 953**
- Effectifs sur le terrain : **6 087**
- Effectifs au Siège : **866**
- Rapport entre les personnes employées par le HCR et les personnes relevant de la compétence du HCR : **1 pour 5 097**
- ONG opérant comme partenaires d'exécution : **762**
- Jeune experts associés : **72**
- États parties à la Convention de 1951 et/ou au Protocole de 1967 : **148**
- Membres du Comité exécutif : **87**